

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 12 FEVRIER 2016**

**Président** : Dominique GILLE, Maire

**Présents** : Dominique BOUTEILLEY BRENOT, Valérie HUMBLLOT, Françoise LORNET, Jacqueline PICHOT, Marie-Paule TARTERET, Christophe FEBVRET, Michel FEUILLEBOIS, Arnaud MONIN, Damien OUDET, Gilles ROMANET, Emmanuel SEGAUX.

**Procurations** : Isabelle LENEUF à Christophe FEBVRET  
Jean Pierre GILLE à Dominique BOUTEILLEY BRENOT

**Absents** : Valérie GIRARD

**Secrétaire de séance** : Damien OUDET

**1) Compte rendu du 18 décembre 2015.**

Monsieur le Maire présente le compte rendu du 18 décembre 2015.  
Aucune remarque n'est apportée par le conseil.

**2) Encaissement chèque.**

Encaissement d'un chèque de 663.30 € correspondant à l'indemnisation par l'assurance pour les dégâts subis par deux lampadaires, situés route de Dijon.

**Le conseil accepte à l'unanimité.**

**3) Frais de déplacement pour formation (repas, kilomètres).**

Il convient de mettre en place un barème pour les repas et les frais kilométriques des agents communaux qui se rendent à des formations dans le cadre de leur emploi. Sur présentation de justificatifs les repas seront indemnisés jusqu'à hauteur de 15,25€, les frais kilométriques (de la mairie au lieu de stage) seront calculés suivant le barème ci-après : jusqu'à 5cv 0,25€ du k  
de 6 à 7 cv 0,35€ du km  
de 8 cv à + 0,37€ du km

**Le conseil accepte à l'unanimité.**

**4) SICECO – Adhésion groupement achat de gaz.**

Adhésion à un nouveau groupement de gaz qui débutera en janvier 2017.

**Le conseil accepte à l'unanimité.**

**5) Cotisation SICECO 2016 et modifications statuts.**

La cotisation s'élève à 11 cts d'€ par habitant.

Nouvelles compétences SICECO : - distribution publique de chaleur incluant les chaudières bois.  
- conseil en énergie partagée, diagnostic et suivi d'énergie des bâtiments.  
- développement des énergies renouvelables.  
- maîtrise de la demande d'énergie.

**Le conseil accepte à l'unanimité.**

## 6) Subventions aux associations.

CFA du bâtiment	130 €
CFA la Noue	120 €
CELAVI	250 €
Centre LECLERC	100 €
Paroisse d'Auxonne	250 €
Restaurant du cœur	150 €
Prévention routière	150 €
Souvenirs Français	50 €

**Le conseil accepte à l'unanimité.**

## 7) Schéma de mutualisation et modification des statuts de la Communauté de Communes Auxonne -Val de Saône.

La Communauté de Communes Auxonne - Val de Saône propose la mutualisation des outils, du personnel, des services et l'achat de fournitures.

Après en avoir discuté, le conseil aimerait avoir plus d'éléments concernant le coût.

**Abstention du conseil à l'unanimité.**

## 8) Travaux ONF pour plantation parcelle 11

L'ONF terminera la plantation de la parcelle 11 à ses frais avec le complément des plants nécessaires. Devis de nettoyage des peupliers du lac : 420€

Devis d'entretien de la parcelle n°11 : 3210€.

**Le conseil vote à l'unanimité.**

## 9) Suppression d'un poste d'adjoint technique à 19 heures 30 par semaine

Jérôme Cugnet a demandé sa mutation pour aller travailler à plein temps à Champdôtre. Il a trois mois de préavis à effectuer. M le Maire propose de lever son préavis, il quittera son poste le 16/02/2016 après avoir soldé ses congés payés.

**Le conseil vote à l'unanimité.**

## 10) Création d'un poste d'adjoint technique à 35 heures par semaine

M le Maire propose de recruter, en contrat d'avenir d'une durée de trois ans, un adjoint technique à 35 heures par semaine. Coût pour la commune 25% du smic (571€ par mois pour un salarié à 35 heures), il s'agit d'une personne de moins de 26 ans, et le contrat peut être rompu par les deux parties à chaque date anniversaire.

**Le conseil accepte à l'unanimité.**

## 11) Informations.

- Remerciements : de Monsieur NALIATO pour le colis des aînés.  
de Marylène pour le cadeau reçu à l'occasion de son départ à la retraite.
- Expertise haie du Boutrans : la deuxième expertise confirme la première, le coût est pris en charge par l'assurance de la commune.
- Requête concernant l'emplacement réservé n°1 : la requête est rejetée et une somme de 500€ est allouée à la commune. Toutefois les requérants peuvent faire appel.
- ZAC zone du Boutrans : la Communauté de Communes Auxonne - Val de Saône doit désormais s'orienter vers un portage direct du projet pour percevoir toutes les subventions et avoir recours à un maître d'œuvres. L'arrêt de la station STL laisse des alimentations eau, gaz, électricité qui pourraient permettre de démarrer la phase 1.
- le méthaniseur est toujours d'actualité.

## 12) Questions diverses

Monsieur Arnaud MONIN demande que l'allée qui descend au périscolaire soit nettoyée.